Image not found or type unknown

Prêt d'argent à un ami qui ne m'a pas remboursé en totalité

Par **capucine**, le **12/04/2009** à **13:37**

Bonjour,

J'ai preté à un ami la somme de 100000 francs en 2001, ce chèque a été libellé à son ordre, il a mis ce chèque sur le compte de son entreprise, depuis toutes ces années je n'arrive pas à réccupérer la somme prétée. Il m'a fait des chèques de son entreprise mais malheureusement chèques impayés.

J'ai aussi différents courriers de son entreprise, qui s'escuse du retard de règlement.

Je n'arrive plus à joindre cet ami, je sais que sa société à été mis en redressement judiciaire depuis plusieurs années.

A l'époque j'avais pris contact avec un huissier mais il n'a jamais rien fait.

Que faire?

Par **Jurigaby**, le **12/04/2009** à **16:34**

Bonjour madame,

Vous devez absolument prendre un avocat et intenter une procédure devant le tribunal de grande instance. C'est le seul moyen à même de vous garantir le bon paiement de cette somme.

En effet, en l'absence de décision de justice, vous ne pourrez pratiquer aucune saisie exécutoire.

Bien cordialement.

Par **dubois**, le **23/05/2009** à **15:30**

Bonjour,

Je me nomme Mr BENOIT DUBOIS,

Je tiens à vous dire que je suis disposé à vous octroyer un prêt compris entre 1000 et plus de 500 000 € euro dont j'ai un capital disposé pour cela d' environ 2 550 000 €.

Alors faire des prêts tout en faisant tourner ce capital, m’aideras aussi a augmenter mes dividendes.

En bref, c'est un peu un justificatif des nombreux prêts que je fais.

Je ne voudrais en aucun cas violer la loi sur l'usure.

Pour ce fait, Vous pourriez rembourser sur un délai de 20 ans maximum, à vous de voir pour les mensualités.

Veuillez m'ecrire a cette adresse benoitdubois89@yahoo.fr

Votre reponse doit contenir le montant dont vous avez besoin suivi de l'utilité du prêt.

NB : Pas sérieux s'abstenir parce que je vérifie tous les documents à la préfecture.

Cordialement

Mr bubois

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés